



ANNEXE 1 :

FICHE RÉFLEXE – SEUILS DE DISPENSE ACHATS HORS MARCHÉS PUBLICS

Opérations cofinancées par le FEDER, le FSE+, le FEAMPA et INTERREG.

1. Principe général

a. Niveau règlementaire

Conformément aux principes européens de bonne gestion financière, toute dépense doit être justifiée sur les plans économique et technique, même en l'absence d'obligation nationale de mise en concurrence.

b. Niveau pratique

Vous devez toujours pouvoir expliquer : pourquoi vous avez choisi ce fournisseur, comment vous avez vérifié que le prix est correct et quelles preuves vous conservez.

2. Combien de devis faut-il ?

Montant	Exigences au regard des principes européens	Ce que vous devez faire concrètement	Preuves attendues
0,01€ à 4 999,99 €	Justification minimale, proportionnalité, bonne gestion financière.	Vérifier la cohérence du prix avec le marché. Conserver une trace de la recherche effectuée.	Facture détaillée, capture catalogue / site internet, mail d'échange, note simple justifiant le choix.
5 000,00 € à 19 999,99€	Justification renforcée, démonstration d'un	Solliciter au moins 1 devis ou effectuer une comparaison avec une	Devis reçu, éventuelle offre comparative, courte note

En cas de recours à un fournisseur unique ou d'exclusivité, l'annexe « Justification fournisseur unique / Exclusivité » constitue une pièce obligatoire du dossier de demande de remboursement. Son absence est susceptible d'entraîner une correction financière.

	minimum de comparaison.	offre concurrente, formaliser brièvement le choix.	motivée (prix, délai, adéquation au besoin).
20 000,00 € à 59 999,99€	Mise en concurrence adaptée, traçabilité, analyse comparative.	Solliciter 2 à 3 devis , définir le besoin de manière identique, comparer objectivement les offres, formaliser l'analyse.	Devis comparables, tableau d'analyse (prix + critères qualitatifs), justification écrite du choix, décision datée.
≥ 60 000,00€	Mise en concurrence structurée et traçable, démonstration d'économie et d'efficience.	Organiser une consultation formalisée de plusieurs opérateurs, fixer des critères d'analyse, rédiger une note comparative détaillée, formaliser la décision.	Preuve de consultation (mail, publicité, cahier des charges), offres reçues, grille d'analyse complète, note motivée signée, traçabilité de la décision.
Fournisseur unique – Exclusivité (tout montant), vigilance accrue ≥ 20 000,00€ et exigence renforcée ≥ 60 000,00€	Caractère exceptionnel, démonstration d'exclusivité, cohérence économique	Compléter le formulaire « Justification fournisseur unique -Exclusivité », démontrer l'absence d'alternative, analyser la cohérence du prix.	Justificatifs d'exclusivité (droit, attestation constructeur, contraintes technique), analyse de prix, comparaison marché, décision motivée.

Fractionnement artificiel interdit (un besoin = un montant global).

3. Cas particulier : Fournisseur unique / Exclusivité

a. Niveau réglementaire

En cas d'impossibilité de mise en concurrence (brevet, compatibilité technique, distributeur unique...), le bénéficiaire doit démontrer l'absence d'alternative réelle et analyser la cohérence du prix.

Le formulaire « **Justification fournisseur unique / Exclusivité** » est **obligatoire et doit être annexé au dossier.**

En cas de recours à un fournisseur unique ou d'exclusivité, l'annexe « Justification fournisseur unique / Exclusivité » constitue une pièce obligatoire du dossier de demande de remboursement. Son absence est susceptible d'entraîner une correction financière.

b. Niveau pratique

Si un seul fournisseur est possible : expliquer pourquoi il n'y a pas d'autre solution, vérifier que le prix est cohérent (catalogue, ancienne facture...) et **remplissez le formulaire spécifique et joignez-le**. Sans ce document, la dépense peut être partiellement refusée.

4. Garanties -Assistance - Livraison

Accepté si...	Refusé si...
Nécessaire au projet	Option facultative sans justification
Proportionné	Coût excessif
Directement lié à l'opération	Sans lien avec le projet

5. Risques

Peuvent entraîner une **correction financière** : absence d'argumentaire, manque de preuve, fournisseur unique non justifié, fractionnement artificiel et absence de preuve du service fait

6. Auto-contrôle avant remboursement

- Ai-je défini clairement mon besoin ?
- Ai-je conservé mes preuves ?
- Ai-je justifié mon choix ?
- Ai-je respecté les seuils ?
- Ai-je rempli le formulaire fournisseur unique si nécessaire ?

Si toutes les réponses sont OUI, votre réponse est sécurisée.